

Orientation 23 Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

Orientation 23 Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

"Peu d'hébergements privilégient aujourd'hui la qualité environnementale. La qualification des différents types d'hébergements intégrera l'éco-construction et la performance énergétique. Une attention particulière sera portée sur les gîtes d'étape, de séjour et les refuges de montagne. Les actions de sensibilisation à la préservation des patrimoines et à leur découverte, proposées par les propriétaires et les exploitants, seront valorisées."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesure liée à l'offre touristique

"- Qualifier et valoriser un réseau d'hébergements (abris non gardés, hébergements touristiques...) à forte sensibilité environnementale et l'animer."

Mesures d'accueil

"- Améliorer l'accueil dans les refuges en tenant compte des contraintes environnementales ;
- Soutenir un réseau d'hébergements d'agritourisme."

Contributions attendues des communes

"- Sensibilisent, en collaboration avec les partenaires, les porteurs de projet, les investisseurs potentiels, les propriétaires d'hébergements au développement de l'éco-construction et à la performance énergétique sur leur territoire ;
- Utilisent l'éco-construction pour les projets d'hébergements touristiques ;
- Favorisent le développement et l'utilisation des filières locales (bois énergie, matériaux)."

Rôle de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Sensibilise à l'emploi de matériaux écologiques et/ou issus des filières et productions locales lors des rénovations ou créations des hébergements touristiques ;
- Incite les partenaires financiers à mettre en place un critère «éco-conditionnalité» pour l'attribution d'aides financières ;
- Sensibilise les propriétaires d'hébergement et les porteurs de projet à s'inscrire dans une gestion environnementale et/ou dans une démarche d'éco-labellisation ;
- Encourage la gestion environnementale des refuges (économie d'eau et d'énergie, traitement des rejets et des déchets...) ;
- Encourage des pratiques et des gestes éco-citoyens dans les hébergements touristiques et auprès des clientèles ;
- Assure le lien entre les hébergements touristiques et la découverte des patrimoines naturels et culturels, les productions locales."

Principaux autres partenaires à mobiliser

Orientation 23 Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

"Collectivités territoriales, hébergeurs (gîtes, villages vacances, campings, hôteliers,...), Eco labels, chambres consulaires, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, CDT des Pyrénées-Atlantiques, propriétaires et gestionnaires de refuges, associations représentant des labels, ARPE, universités, espaces info énergie, Commissariat de massif des Pyrénées, Mission agro-alimentaire pyrénéenne, DDT, DDTM, Agence de l'eau Adour-Garonne ..."

page 123

Référence ID de l'article : #1249

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 16:31